

# Régime québécois d'assurance parentale et fécondité, l'influence inattendue du niveau de scolarité

## Référence

Les données présentées dans cette infographie sont tirées de l'article de Benoît Laplante, « Policy and Fertility, a Case Study of the Quebec Parental Insurance Plan », publié en 2024 dans *Population Research and Policy Review*, vol. 43, no 39.

Au Canada, l'aide financière reçue lors du congé parental est régie par le gouvernement fédéral et offerte par le biais de l'assurance-emploi. Une exception? Le Québec, la seule province canadienne à s'être dotée de son propre régime d'assurance parentale. Pourquoi avoir choisi de mettre en place un programme différent de celui offert par l'État canadien? Cette mesure influence-t-elle toutes les familles québécoises de la même façon? Il semble qu'elle ait des effets sur le taux de fécondité, qui varient selon le niveau d'études des mamans.

## IL ÉTAIT UNE FOIS LE CONGÉ PARENTAL...

**1971**

Arrivée au Canada du **congé de maternité payé par le biais du programme d'assurance emploi**. Le gouvernement fédéral régit ce congé pour toutes les provinces.

**1988**

Au Québec, une **coalition commence à lutter pour que soit mis en place un régime québécois d'assurance parentale**.

**1996**

Le **gouvernement du Québec se positionne en faveur de la mise sur pied d'un régime québécois d'assurance parentale (RQAP)**.

**1997**

Le Québec développe une **politique familiale**.

**1997 - 2001**

Des **négociations** ont lieu entre les deux paliers de gouvernement pour que le Québec puisse développer son propre programme d'assurance parentale.

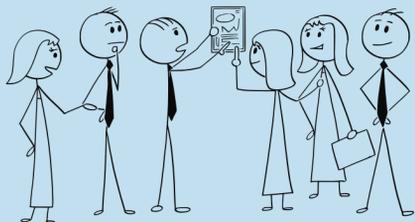
**2004**

**Signature d'une entente** entre le Canada et le Québec. Au Québec, le RQAP remplacera le programme d'assurance parentale offert par le gouvernement fédéral.

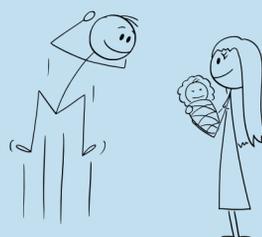
**2006**

**Entrée en vigueur du RQAP.**

**LE RQAP** veut offrir aux femmes la possibilité d'être à la fois mères et travailleuses.



D'abord, en permettant à une plus grande partie des femmes qui travaillent de maintenir leur revenu personnel disponible pendant le congé de maternité.



Puis, en encourageant le partage des responsabilités entre les pères et les mères.

Ainsi, **5 semaines sont réservées au père** et non-transférables à la mère.



Et des **prestations additionnelles** sont offertes aux parents qui se partagent un certain nombre de semaines du congé.



## RQAP, FÉCONDITÉ ET NIVEAU DE SCOLARITÉ

L'arrivée du Régime québécois d'assurance parentale est **associée à une augmentation de la fécondité au Québec**. Cette augmentation **varie notamment en fonction du niveau d'étude des femmes**.

Avant et après l'implantation du RQAP, **ce sont les femmes qui détiennent un diplôme universitaire qui présentent le plus haut taux de fécondité**. Avant la mise en place du régime, ce taux semble s'expliquer par leur revenu plus élevé. Après son implantation, ce sont les prestations plus généreuses offertes par le RQAP qui justifierait ce taux.

En effet, bien qu'elles soient dans une situation économique plus avantageuse pour avoir des enfants, la perte de revenu engendré par le congé de maternité et les impacts d'une pause professionnelle sur leur carrière peut faire hésiter certaines d'entre elles à avoir un ou d'autres enfants. C'est la protection offerte par les normes du travail combinée à certaines des modalités du RQAP qui permettent de comprendre les effets plus importants observés chez les femmes plus scolarisées.

Après la mise en place du RQAP, **plus forte augmentation de la fécondité** est toutefois observée chez les femmes qui ont obtenu un **diplôme d'études secondaires**.

### Augmentation de la fécondité après l'implantation du RQAP selon le niveau d'éducation

Sans diplôme d'études secondaires	<b>+17%</b>
Avec diplôme d'études secondaires	<b>+46%</b>
Avec études postsecondaires autres qu'universitaires	<b>+8%</b>
Avec diplôme universitaire	<b>+27%</b>

## LE RQAP ET L'ASSURANCE PARENTALE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL, QUELLES DIFFÉRENCES?

TYPES DE PRESTATIONS	Régime québécois d'assurance parentale	Régime de l'assurance-emploi
MATERNITÉ	18 semaines à 70% du revenu	15 semaines à 55% du revenu
PATERNITÉ	5 semaines à 70% du revenu	Aucunes exclusives aux pères
PARENTALES PARTAGEABLES	32 semaines Les 7 premières à 70% du revenu Les 25 suivantes à 55% du revenu	40 semaines à 55% du revenu. Un parent ne peut recevoir plus de 35 semaines de prestations standards.
PRESTATIONS ADDITIONNELLES	4 semaines à 55% du revenu lorsque 8 semaines de prestations parentales partageables ont été versées à chaque parent.	Aucunes prestations additionnelles

Depuis sa création, le **RQAP est plus généreux que l'assurance parentale offerte par le gouvernement fédéral**.

En 2024, le **revenu annuel assurable maximum** est de :

<b>94 000\$</b>	<b>RQAP</b>	<b>63 200\$</b>	<b>Assurance-Emploi</b>
-----------------	-------------	-----------------	-------------------------

Ainsi, au Québec, les femmes qui ont un revenu plus élevé accusent une moins grande perte financière que les autres femmes canadiennes pendant leur congé de maternité.



Observatoire des réalités familiales du Québec

Actualité de la recherche sur les familles

Sources : Les informations supplémentaires contenues dans les sections "Il était une fois le congé parental..." et "Le RQAP et l'assurance parentale du gouvernement fédéral, quelles différences?" proviennent du site Internet du gouvernement du Québec <https://www.rqap.gouv.qc.ca/fr/quest-ce-que-le-regime-quebecois-dassurance-parentale> et de celui du gouvernement du Canada <https://www.canada.ca/fr/services/prestations/ae/assurance-emploi-maternite-parentales.html>. Ils ont été consultés le 28 mai 2024.